

Verticale Azur**SIREN : 842 739 518**12 Avenue des Rives d'Or
83370 Saint-Aygulf**Monsieur le Préfet**

Services de l'État - FDVA

Saint-Aygulf, le 10/05/2026

Objet : Demande de subvention pour le projet « Grimper Ensemble : formation des bénévoles à l'encadrement inclusif de l'escalade »

Monsieur le Préfet,

Présentation de l'association

Verticale Azur conduit depuis sa création des actions d'initiation et de sensibilisation autour de l'escalade, des activités physiques de pleine nature et de l'éducation sportive à Saint-Aygulf, sur la commune de Fréjus. Portée par sa présidente, Madame Laurene Lapeix, l'association s'est construite autour d'une conviction simple : l'escalade peut devenir un véritable outil de confiance en soi, d'entraide, de dépassement personnel et de lien social. Son équipe bénévole constitue le socle opérationnel de cette dynamique locale. C'est précisément la montée en compétences de ces bénévoles qui constitue l'objet de la présente demande.

Le projet

Le déploiement du projet « Grimper Ensemble » suppose des bénévoles formés à des exigences complémentaires : sécurité de base en escalade, accueil de publics débutants, gestion de groupe, posture pédagogique, accompagnement de la confiance en soi et sensibilisation au respect des sites naturels. Or les bénévoles de l'association, aussi investis soient-ils, ne disposent pas tous aujourd'hui du même niveau de compétences pour assurer ces missions avec la rigueur qu'exige une pratique sportive encadrée. Ce besoin de formation constitue un enjeu direct pour la qualité, la sécurité et l'accessibilité du projet. Le plan de formation conçu pour l'année 2026 répond précisément à cette nécessité. Il prévoit des modules distincts autour de l'encadrement sécurisé, de la pédagogie sportive, de l'inclusion des publics éloignés de la pratique et de l'organisation de séances d'initiation responsables. Chaque module est pensé pour transmettre des savoirs immédiatement mobilisables sur le terrain, afin de permettre aux bénévoles de gagner en autonomie dans l'accueil et l'accompagnement des participants.

Budget et soutien sollicité

Le coût total du projet s'élève à 14 000 euros. L'association y participe à hauteur de 3 000 euros de fonds propres. La commune de Fréjus est sollicitée pour un soutien local de 2 000 euros. Le Département du Var est sollicité à hauteur de 2 500 euros au titre du sport et de la vie associative. Des entreprises partenaires

du territoire sont également mobilisées dans le cadre d'un mécénat local estimé à 2 000 euros. La subvention FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) demandée, d'un montant de 4 500 euros, représente 32 % du budget total et couvre principalement les frais pédagogiques liés à la formation des bénévoles. Ce plan de financement pluripartenarial atteste de la capacité de l'association à mobiliser des cofinancements et à porter un projet structuré.

Inscription dans les politiques publiques

Les compétences acquises par les bénévoles au cours de ce cycle ne seront pas limitées à l'année 2026. Elles constitueront un socle durable de savoir-faire au sein de Verticale Azur, transmissible aux nouveaux bénévoles qui rejoindront l'association dans les années suivantes. Investir dans la formation de ces bénévoles, c'est renforcer la gouvernance associative et garantir la pérennité d'une offre sportive accessible, sécurisée et inclusive pour des publics qui n'osent pas toujours accéder à l'escalade. Ce projet correspond aux priorités du FDVA relatives au renforcement des compétences bénévoles et à la consolidation du tissu associatif local. Il s'inscrit également dans les politiques publiques en faveur du sport pour tous, de la prévention santé, de l'inclusion, de la vie associative et de l'accès responsable aux activités de pleine nature.

Je reste à votre entière disposition pour vous présenter ce projet plus en détail.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Laurène Lapeix
Présidente de Verticale Azur

Pièces jointes :

- Dossier de demande de subvention
- Budget prévisionnel du projet
- Statuts de l'association
- Dernier rapport d'activité
- Dernier bilan financier approuvé
- RIB de l'association